Vol d'un pli chargé de 15.000 fr. envoyé de Cartignies à Lille

Le 16 octobre 1928, un pli chargé, contenant 15.000 fr., remis par la receveuse des postes de Cartignies au courrier convoyeur, ne parvint pas à destination.

Pour ne pas gêner l'action de l'administration des P.T.T. et l'enquête de la police mobile, le secret avait été gardé sur cette affaire. Ces enquêtes étant actuellement terminées, nous pouvons tenir nos lecteurs au courant de ce vol, commis dans les circonstances suivantes :

Un sac-dépêche troué

Le 16 octobre 1928, vers 10 heures 30, Mme Suzanne Flament, receveuse des postes à Cartignies, avait déposé dans un sac-dépêche un pli chargé et scellé, contenant quinze mille francs, en billets de 1.000, de 500 fr. et quelques-uns de 100 francs. Le sac fut remis à onze heures, à M. Béguin, qui assure le transport du courrier postal de Cartignies au bureau de postes et à la gare d'Avesnes.

M. Béguin remit tout le courrier des bureaux d'Etreungt, Cartignies et d'Avesnes au convoyeur postal du train passant à Avesnes à 11 h. 25, se dirigeant sur Lille.

A 15 h. 30, un coup de téléphone de la direction de Lille annonçait à la receveuse que le sac était parvenu, portant dans le côté une ouverture d'environ trente centimètres, et que le pli contenant les 15.000 francs avait disparu.

Les enquêtes

Mme Flament avait comme employée auxiliaire, sa mère. Elles avaient toutes deux assisté au chargement du pli et à son dépôt dans le sac. On juge de leur étonnement.

Une enquête fut ouverte par M. Henry, inspecteur des P.T.T., à Valenciennes, lequel procéda à une vérification minutieuse de la comptabilité. Tout était en règle.

Un peu plus tard les inspecteurs de la police mobile vinrent également procéder à une enquête et à une perquisition.

La mère de Mme Flament étant allée à Paris pour y passer un congé légal, on croyait qu'il y avait une relation de cause à effet. On dut abandonner cette piste, les deux femmes jouissant d'une réputation des plus honorables et la receveuse ayant pu facilement indiquer la provenance des 15.000 francs, reçus de divers clients.

Il nous a paru intéressant de nous rendre compte sur place si ces assertions étaient exactes.

La receveuse, Mme Flament, occupe le poste de Cartignies depuis trois ans. Elle a remplacé M. Bauchot. Elle est bien considérée dans le pays. Elle est mariée et son mari est extrêmement bien noté.

Où le vol a-t-il été commis ?

Mme Flament, que nous avons pu voir, ne veut pas nous donner trop de détails. Elle nous confirme cependant, que le vol a bien été commis dans les conditions indiquées ci-dessus. Si elle n'a pas à se plaindre de l'enquête menée par M. Henry, inspecteur, elle garde par contre un mauvais souvenir de l'interrogatoire et de la perquisition des inspecteurs de la police. « Ils m'ont interrogé pendant plus de trois heures, dit-elle ; ils ont perquisitionné et jeté tout sens dessus dessous en s'efforçant de vouloir me faire avouer ce vol que je n'ai pas commis.

» Le vol, dit-elle, où a-t-il été commis ? Est-ce en cours de route ou à Lille ? Je n'en sais rien et je désire ardemment que le coupable soit découvert pour faire cesser les soupçons et faire éclater toute la lumière. »

La nouvelle constitution Yougoslave

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le général Jivkovitch Président du Conseil

On publie d'autre part la constitution du nouveau cabinet serbe sous la présidence du général de division Pierre Jivkovitch, commandant la garde royale, qui devient en même temps Ministre de l'Intérieur. Les autres membres du gouvernement sont :

Affaires étrangères : M. Marinkovitch, Ministre des Affaires étrangères dans le cabinet démissionnaire.

Ministre sans portefeuille. — M. Rovitch, ancien Président du Conseil.

Communications : M. Korochetz, ancien Président du Conseil.

Guerre et Marine. — Général Radjitch.

Finances. — M. Chevstjouga, vice-président de l'Union des banques yougoslaves.

Politique sociale : M. Drinkovitch.

Cultes. — M. Alaoupovitch, vice-président du Conseil d'Etat.

Justice : M. Srchkitch.

Santé publique. — M. Kroulu, ancien ministre.

Forêts et Mines et réforme, agraire par intérim, M. Dadvitovitch.

P. T. T. et Travaux publics par intérim : M. Sevkovitch.

Agriculture et eaux : M. Frangech, professeur à l'Université de Zagreb.

Le nouveau Gouvernement a prêté serment.

Le pouvoir royal

La loi sur le pouvoir royal et l'Administration suprême de l'Etat a été publiée hier matin au « Journal Officiel ».

L'article 1 stipule que le royaume des Serbes, Croates et Slovènes est une monarchie héréditaire.

Aux termes de l'article 2 le roi est détenteur de toute l'autorité dans le pays. Il édicte et promulgue les lois, nomme les fonctionnaires, confère les grades dans l'armée, commande la force armée.

L'article 3 confère au roi le droit d'amnistie et de grâce.

Selon l'article 4, le roi représente l'Etat dans toutes les relations avec les puissances étrangères.

Aux termes des autres articles, le roi nomme le Président du Conseil ; il peut mettre les ministres en accusation ; le pouvoir judiciaire est exercé dans tout le pays en son nom, etc...

LE SCANDALE de la "Gazette du Franc"

A la recherche du fameux carnet de Mme Hanau

M. Giard, juge d'instruction, qui était passé hier matin au Palais et avait séjourné jusqu'à midi dans son cabinet, n'y est pas revenu hier après-midi. Avant de quitter le Palais de Justice, il avait pris le soin de signer des commissions rogatoires aux termes desquelles la police a reçu mission de rechercher le fameux carnet de Mme Hanau, dont on a parlé ces jours-ci et sur lequel elle aurait inscrit les sommes qu'elle était obligée de verser à des maîtres chanteurs ou à des personnalités qu'elle voulait obliger.

D'autre part, Me Jean Dars, le jeune avocat désigné par le bâtonnier pour assister Mimoun Amar, a reçu hier matin la visite du père de l'inculpé.

Révélations « sensationnelles »

Au cours de l'après-midi, Me Jean Dars s'est rendu à la prison de la Santé où il a eu un long entretien avec Mimoun Amar. Les révélations que voudrait faire le détenu seraient d'un tel intérêt que son avocat va demander qu'il lui soit adjoint un autre défenseur.

M. Ch. Bertrand est bien connu des Fourmisiens

La nouvelle de l'inculpation dans l'affaire de la « Gazette du Franc » de M. Charles Bertrand, ancien député de la Seine, est vivement commentée à Fourmies. C'est que M. Charles Bertrand est considéré comme un enfant de Fourmies, où il a passé toute son existence jusqu'à la déclaration de la guerre. Fils d'ouvriers, nanti simplement du certificat d'études primaires, il devint journaliste, après avoir été petit employé de banque et employé de tissage. Défendant avec une grande énergie le programme démocrate chrétien, il avait fondé à Fourmies le journal « L'Eveil Social », qui se vendait également dans la région de Caudry.

Après la guerre, qu'il termina avec le grade de capitaine et la croix de la Légion d'honneur, il s'installa à Paris où il créa, avec le concours d'un autre Fourmisien, M. Edouard Hannecart, l'Union nationale des Combattants, dont il fut pendant plusieurs années le président général.

Un ouvrier écrasé aux Mines d'Aniche à Waziers

M. Eloi Mercier, 18 ans, employé au chemin de fer des Mines d'Aniche et demeurant coron de la Templerie, au hameau de Frais-Marais, a été victime d'un accident mortel.

Au cours d'une manœuvre de wagons à la fosse Gayant, à Waziers, le malheureux tomba sous les roues d'un véhicule et eut une jambe broyée. Transporté en hâte à l'Hôtel-Dieu de Douai, l'infortuné cheminot est mort hier dimanche dans la matinée. M. Mercier n'appartenait au personnel des mines d'Aniche que depuis huit jours. Ses funérailles auront lieu demain mardi, à 14 heures.

M. Durafour a parlé en faveur de la nationalisation des mines

Rendant compte de son mandat devant ses électeurs, M. Durafour, ancien ministre, a évoqué la grève qui paralyse actuellement les mines du bassin de la Loire. Il a dit notamment que, seule, la nationalisation des mines pouvait à la fois protéger les intérêts du consommateur et ceux de l'ouvrier. Il a déclaré, en outre, que dès la rentrée du Parlement, il réclamerait la discussion du projet de loi qu'il avait déposé sur le bureau de la Chambre, alors qu'il était encore ministre du Travail et relatives aux tentatives obligatoires de conciliation. L'orateur a ajouté que ce projet aurait pu peut-être éviter la grève.

Pour l'augmentation des salaires des ouvriers mineurs de la Loire

Réunis à la mairie de Saint-Etienne, sur l'initiative de M. Louis Soulié, sénateur et maire de Saint-Etienne, les maires des communes du département touchées par la grève des mineurs ont adopté un vœu en faveur d'une augmentation des salaires des mineurs.

La neige, le froid

Dans le Tarn

Dans le Tarn et dans la région Albigeoise en particulier, de fortes gelées ont suivi la chute de neige.

Sur les routes couvertes de verglas, la circulation est très difficile, sinon impossible, pour les piétons et les automobilistes.

On signale de nombreux accidents.

A Réalmont, une auto a capoté. Le chauffeur a eu une jambe et un bras cassés.

Dans l'Hérault

Le froid est de plus en plus vif dans l'Hérault. A Montpellier, on a enregistré, la nuit dernière, 8° au dessous de zéro.

En gare, de Saint-Pons, on a découvert le cadavre d'un nommé Jean Tarbouriech, de Saint-Etienne-d'Albagnan, qui venait de succomber à une congestion provoquée par le froid.

Dans les Alpes-Maritimes

La neige est tombée abondamment dans les Alpes-Maritimes. Plusieurs villages sont complètement isolés. Les communications entre l'Escarène et Sospel, Turini et Peira-Cava sont interrompues.

Les communications téléphoniques et télégraphiques entre Nice, Draguignan, Toulon et Marseille fonctionnent fort mal.

Plusieurs localités des cantons de Saint-Vallier, Saint-Auban, Coursegoules, bloquées par la neige, ne peuvent plus être atteintes par les courriers postaux, ni expédier de lettres. Des efforts sont faits pour que les communications postales se fassent par skieurs ou par traîneaux, jusqu'à ce que les voies soient déblayées pour permettre le passage aux autos et aux voitures.

Une Lilloise a gagné un gros lot d'un million

C'est 4 mois après le tirage qu'elle a appris l'heureuse nouvelle

Une riche Lilloise, domiciliée, 3, rue du Vert-Bois, Mme Vervaecke, vient d'être une nouvelle fois favorisée par la Fortune. Elle vient d'apprendre, en effet, qu'elle était en possession d'un titre du Crédit National émis en 1919, qui gagnait le gros lot d'un million.

Fait curieux, c'est il y a quatre mois déjà, que l'heureux événement s'est produit à l'insu de la bénéficiaire.

Mme Vervaecke partage sa vie entre des séjours prolongés à La Panne et des villégiatures à Nice. Ces jours derniers, elle revenait à Lille et allait toucher des coupons à la Trésorerie générale. C'est là qu'elle apprit par les employés l'heureux sort qui était le sien.

La nouvelle millionnaire se propose de continuer son train de vie habituel et de faire le plus de bien possible dans sa famille.

Le chef des "anthroposophes" allemands a été assassiné

Le docteur Karl Unger, chef des anthroposophes allemands, a été, hier soir, frappé de trois balles de revolver au moment où il pénétrait dans une salle de conférences à Nuremberg. Le docteur Unger est mort quelques instants après. Son agresseur, un mécanicien a été immédiatement arrêté.

Ce crime a produit une profonde émotion dans les cercles anthroposophes, où le docteur Unger jouissait d'une autorité incontestable, étant un des premiers disciples de Rudolph Steiner, qui a vulgarisé cette nouvelle science.

L'agresseur, un certain Wilhem Kriger, atteint d'aliénation mentale, a déclaré au cours de son interrogatoire qu'il avait été autrefois membre de la Société anthropophique de Nuremberg.

Ressentant, a-t-il ajouté, que le docteur Unger exerçait une empire despotique sur ses sens, il a voulu, poussé par une force magique, paralyser une puissance occulte, en abattant son ennemi.

Un Tourquennois se constitue prisonnier à Lille

Hier matin, le sieur Jean-Baptiste Lebrun 45 ans, débourreur, cour Vierme, 6, à Tourcoing, s'est présenté au bureau du service de la sûreté, où il déclara venir se constituer prisonnier. Il s'accusa d'être l'auteur du vol de 245 fr., commis au préjudice de l'un de ses camarades de Tourcoing, le 2 janvier dernier.

Une femme tomba de congestion causée par le froid à Tourcoing

Dimanche, vers 18 heures, Mme veuve Lefebvre, née Windels Sidonie, 61 ans, dame de compagnie, demeurant rue Serpentine, 16, retournant à son domicile, est tombée rue Alexandre-Ribot.

Relevée par des passants, elle fut transportée chez M. Flipo, M. le docteur Hurtez, mandé d'urgence, ne put que constater la mort, due à une congestion occasionnée par le froid. Le cadavre de l'infortunée a été transportée à la morgue de l'Hôpital par la camionnette de la police.

DERNIÈRE HEURE

Une catastrophe près de Marseille

Un hangar en construction s'est écroulé et il y eut 4 tués et 4 blessés

Un hangar en construction, au centre d'aviation maritime de Berre, s'est subitement écroulé hier, à 15 h. 20. Ce bâtiment était entièrement monté et il ne restait plus à poser que la vitrerie et les portes. Dix ouvriers étaient occupés dans ce hangar au moment de l'effondrement. Trois ont été tués sur le coup ; cinq ont été blessés.

Le commandant du centre, M. Cajac, s'est rendu à l'Hôtel-Dieu, au chevet des blessés dont voici la liste : MM. Gilbert Bartois, contremaître ; Michel Aumarchal, Jean Franchino, Gomes Gonzalves, Cosmery Balquez. Ce dernier est décédé à son arrivée à l'Hôtel-Dieu. L'état du contremaître est grave. Les trois autres ne paraissent pas en danger.

Les sept survivants du naufrage du « Malakoff »

On a reçu, à Marseille, la liste des 7 survivants du naufrage du « Malakoff » dont voici les noms : Le Grigner, Roger Derrinle, Henri Wolf, François Breton, Louis Ozier, Lafontaine et Auguste Teti

L'ELECTION LEGISLATIVE DE LA DROME

Les résultats de l'élection législative de la Drôme connus hier à 22 h. 30 étaient les suivants : Inscrits, 21.292 ; votants, 16.583 ; blancs ou nuls, 127 ; suffrages exprimés : 16.456. Ont obtenu MM. Pouzin, ancien député, U.R.D., 6.715 voix ; Moutet, ancien député, S.F.I.O., 5.946 ; Bonnardel, maire de Romans, communiste indépendant, 3.345 ; Mortier, communiste, 450. Il y a ballottage.

LE VOL EXTRAORDINAIRE DU « QUESTION MARK »

Une dépêche de Los Angeles annonçait hier qu'à 6 h. 24 (heure locale), le « Question Mark » avait accompli 119 heures de vol ayant ainsi dépassé tous les records aéronautiques déjà établis.

La course de l'Océan par deux paquebots

Une dépêche de New-York annonce que des paris atteignant un total de plusieurs milliers de dollars ont été faits dans cette ville, sur la course entre le transatlantique américain « Président Roosevelt » et le paquebot britannique « Caronia » qui, pour la première fois, assure le service New-York-La Havane. Les deux navires ont quitté New-York samedi. La présente course marque le point culminant de la concurrence acharnée que se font dans cette partie du monde les Compagnies de navigation américaines et britanniques.

Le « Caronia » a levé l'ancre à 10 heures et le « Président Roosevelt » à 13 heures. Mais malgré l'avance du paquebot anglais, les paris sont en faveur de son rival américain.

Grève au Port d'Anvers

La grève partielle qui avait éclaté au port d'Anvers à la suite de l'application de la nouvelle convention de travail prend une nouvelle extension.

A bord du vapeur « Philadelphia », sept équipes ont refusé de prendre le travail, et, sur le refus des arrimeurs d'appliquer l'ancien tarif, elles ont quitté le bord.

A bord du « Patagonia », une soixantaine de dockers ont demandé 82 fr. 50 au lieu de 70 fr. Là aussi ils se sont mis en grève ; il en a été de même à bord de l' « Argentels » où les contremaîtres ont poursuivi seuls le chargement.

Près d'Amiens, un sexagénaire se jeta sous un train

M. Jean-Baptiste Sauve, âgé de 61 ans, de Mesnil-Saint-Nicaise, s'est suicidé en se jetant sous un train près du passage à niveau de Mesnil, dans les environs d'Amiens.

Cinq personnes brûlées vives

Dans une propriété près de Mateur (Tunisie), le feu s'est déclaré dans un gourbi.

On a retiré des décombres les cadavres carbonisés de deux femmes et de trois enfants.

Le roi George V va un peu mieux

Le bulletin officiel suivant a été publié au Palais de Buckingham, dimanche à 20 h. 15 : Le roi a passé une journée calme et l'on constate quelque amélioration dans son état.

Le guet-apens de Colomb-Béchar

Les corps du général Clavery et du capitaine Pasquet, tués dans le guet-apens de Colomb-Béchar, sont arrivés à Port-Vendres par le courrier d'Oran. La sœur et le fils du général ont assisté au débarquement.

Le corps du général a été dirigé sur Ustaritz (Basses-Pyrénées) et celui du capitaine sur Angoulême.

Le coup d'Etat en Yougoslavie

Stupéfaction des membres du Parlement ; bon accueil de la population

La proclamation du roi Alexandre, qui a suivi la désignation du général Pierre Jivkovitch comme président du Conseil du nouveau cabinet yougoslave, a produit, dès les premières heures de la matinée, une sensation énorme à Belgrade. Des attroupements ont tenté de se former autour des affiches ; la ville est occupé par les troupes, les rues sont désertes. Jusqu'à présent, l'ordre n'est pas troublé.

La proclamation a plongé dans la stupeur les membres du Parlement, dont plusieurs ont été arrêtés. Elle est, en revanche, fort bien accueillie par la grande partie de la population.

Les neveux de l'ancien empereur d'Autriche, victimes d'un accident d'aviation

Un petit biplan de tourisme anglais, piloté par l'archiduc Antoine de Habsbourg, neveu de l'ancien empereur d'Autriche, ayant comme passager son frère François, est tombé hier, à midi 40 en plein quartier militaire de Dijon, par suite d'une panne. Les aviateurs, légèrement blessés, ont été transportés à l'hôpital. L'avion est en partie détruit.

Dernière Henre Sportive

La sélection terrienne a battu la sélection du district de l'Escaut par 1 but à 0. Le but fut rentré au cours de la première mi-temps. La seconde mi-temps ne fut guère intéressante.

LE CHAMPIONNAT DU NORD DE RUGBY A DUNKERQUE. — **Union Racing Dunkerque-Malo 1A bat Dechy Sports par 38 points à 5.** — C'est au terrain de la rue Jeanne-d'Arc, à St-Pol, que s'est disputée cette partie de rugby.

Dans son ensemble elle fut intéressante quoique le match se déroulat sur un terrain recouvert de neige et par un froid assez vif.

Les avants de l'U.R.D.M. s'employèrent sans grand jeu ; ils laissèrent aux trois quarts le soin de s'employer et ce furent ces derniers qui marquèrent la plupart des essais.

En général, le jeu fut très ouvert.

Dechy subit sans sourciller les attaques de l'adversaires mais il se défendit avec un beau courage et son demi d'ouverture surtout se distingua.

(éd)B8Y puoytrahélafrlam drétla uaohét yta hpéos

Lille

La Tombola des "Amis de la rue de Paris"

Quelques membres du Comité des « Amis de la rue de Paris » procédant au tirage de la tombola

C'est dimanche à 15 heures, que, devant le café Rose, place Simon-Vollant, s'est tirée publiquement la tombola des « Amis de la rue de Paris ». Cette opération eut lieu en présence de MM. Dupont, président du groupement ; Rose, secrétaire ; Marvin, Godefroy, Lepoutre, membres.

Les premiers numéros gagnants sont les suivants : 68.537, 23.675, 4.247, 65.673, 58.413, 7.884, 33.701, 9.734, 5.339. Ce dernier numéro gagne le service ménagère offert par le « Réveil du Nord ». Nous communiquerons ultérieurement la liste complète des numéros.

Histoire d'une couverture et d'un réveil-jazz

M. Pierre Hermant, brocanteur, 27, rue Jeanne-Maillotte, recevait hier matin la visite d'un inconnu qui lui offrit en vente une couverture pour la somme de vingt francs.

Ayant constaté que la couverture représentait une valeur supérieure au prix demandé, M. Hermant prétexta qu'il devait s'absenter un instant pour chercher l'argent nécessaire pour effectuer le payement. En réalité, le brocanteur avait informé la police ; mais quand il revint, l'homme à la couverture était disparu en emportant un réveil-jazz.

Le service de la Sûreté, avisé, identifia le voleur, qui était un nommé Antoine Piron, 44 ans, originaire de Vatten (Belgique), domicilié 21, rue des Robleds. Celui-ci avait quitté furtivement sa chambre en emportant la couverture appartenant à son logeur.

L'agent de sûreté Léon Denimal, chargé de rechercher le nommé Piron, apprit que celui-ci avait vendu la couverture à un cabaretier de la rue de Paris, pour la somme de 15 fr.

De fil en aiguille, l'agent Denimal retrouva dans un cabaret ledit Piron, qui fut aussitôt conduit devant M. Fairise, commissaire de permanence. Après avoir subi l'interrogatoire d'usage, Piron a été gardé à la disposition du Parquet.

PARFUMERIE DEROUBAIX
4, rue des Manneliers (Grand'Place), LILLE
Mobilier, Matériel et Approvisionnement du SALON DE COIFFURE (Hommes et Dames)

Deux audacieux cambrioleurs arrêtés

Ils s'étaient introduits dans une maison occupée

Dans l'après-midi d'hier, vers 16 heures, M. et Mme Bedaton, qui tiennent un magasin de produits dentaires, rue Puébla, 10, se trouvaient dans leur salle à manger en compagnie de leur frère et de leur belle-sœur.

Soudain, Mme Bedaton entendit des pas dans la chambre des enfants située au premier étage et plentôt la maman constatait que la pièce était éclairée.

Mme Bedaton sortit aussitôt, appela ses enfants et fut des plus surprises en apercevant une tête d'homme coiffé d'un chapeau mou qui apparut à la fenêtre.

Aussitôt informé, M. Bédaton, suivi de son frère, de sa femme et de sa belle-sœur, grimpèrent à l'étage, où ils se trouvèrent en présence de deux individus qui avaient fouillé tous les meubles.

Les deux cambrioleurs parvinrent à se frayer un passage pour s'éclipser, mais l'un d'eux put être rejoint sur le seuil de la porte

Aussitôt terrassé, il fut maintenu en respect par le frère de M. Bedaton et les deux femmes.

Pendant ce temps M. Bedaton s'était mis à la poursuite du second malfaiteur qui fut arrêté à l'angle des rues Léon Gambetta et Jean-Sans-Peur, par un passant M. Sylvain Jamar. Dans sa fuite, il avait abandonné une pince monseigneur dont il s'était servi pour fracturer les portes de l'immeuble.

Les agents Place et Derainaut, prévenus téléphoniquement vinrent prendre possession des deux gredins, qui furent conduits devant M. Fairisse, commissaire de permanence.

Il s'agit des nommés Fernand Chabert, né à Vienne (Isère) le 2 juin 1902, demeurant rue Nicolas Leblanc 8 et Antoine Thévenon, originaire de Saint-Etienne (Loire), ajusteur à Paris, rue Balamy, 6.

Les deux cambrioleurs ont été maintenus à la disposition de M. le Procureur de la République.

INTERROGES, ILS NIENT

Interrogés par M. Fairise, commissaire de permanence, les deux individus arrêtés nient avec une assurance déconcertante.

— Voyons, dit le commissaire à Chabert, que dites-vous de cette pince monseigneur qu'on vous a vu jeter au moment de votre arrestation ?

— Cette pince monseigneur ne m'appartient pas, je ne la connais pas, je ne l'ai jamais eue en mains !

— D'autre part, que faisiez-vous sous le portail de l'immeuble, car on vous y a aperçu, vous ne pouvez nier.

— Je ne nie pas m'être trouvé sous la porte je m'y étais arrêté, en effet, pour satisfaire un besoin urgent !

— Ah ! Vous ne pouvez également nier méconnaître Thévenon ?

— Je ne connais pas cet homme. Je ne l'ai jamais vu.

Et avec cynisme Chabert ajoute : Et puis d'ailleurs j'en ai assez de toutes ces questions. Je ne sais rien, je ne signerai rien et je ne répondrai plus rien qu'en présence d'un avocat !!

Chabert mis à l'ombre, M. Fairise fit introduire Thévenon et la encore l'interrogatoire donna un résultat négatif. Thévenon qui paraît très fort dans ces sortes d'affaires policières se déclare être innocent du « cambriolage » dont on l'accuse. S'il a été vu dans l'établissement qu'habite M. Bédaton, c'est parce qu'il allait à la recherche d'un ami « Camelot » qui y demeurait il y a deux ans !

Il va sans dire que M. Fairise poursuivra aujourd'hui son enquête, après avoir pris connaissance du « dossier » de Thévenon.

Dès la première heure l'actif commissaire de permanence se remettra donc à l'ouvrage.

COINCIDENCE BIZARRE

M. Bedaton, dès l'arrestation des deux cambrioleurs n'a pu faire sans rapprocher ce vol de celui dont il avait été victime, il y a exactement deux ans et dans les mêmes circonstances : un dimanche, entre 14 et 18 heures, pesées et effractions avec pince monseigneur, etc. A cette époque, il fut victime d'une perte de 12.000 fr. de bijoux. Le commissaire de police cherchera certainement encore à savoir si ce cambriolage n'a pas été commis par les individus arrêté hier. Il faut donc s'attendre à découvrir parmi ces individus arrêté deux chenapans de marque.

LE TRICOT 3, rue de Roubaix — LILLE —
ne vend que de la
BONNETERIE de 1re Choix
BAS - CHAUSSETTES
SOUS-VÊTEMENTS PULL-OVER
SWEATER - ECHARPES - CRAVATES

FEUILLETON DU 7 JANVIER 1929. — N° 50

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR Jules Mary

— Voyons, Jean More, voyons, mon ami... écoute-moi, tu sais que je te veux du bien, et que je fais mon possible pour te guérir... écoute ce que je vais te dire...

Mais le fou tournait obstinément la tête vers la fenêtre.

— Ecoute, Jean More, tu as tort de croire que cette jeune fille te veut du mal... Elle en est incapable, sois-en bien persuadé. Elle te plaint... me parle souvent de toi, car elle sait que tu es malade et que je te soigne... Pourquoi te persécuterait-elle?... C'est une enfant... Elle est inoffensive...

More, d'une voix sourde :

— J'en ai tué deux, un vieux et aussi un enfant...

Roscoff tressaillit, son front et le creux de ses mains étaient mouillés d'une sueur froide.

Il était pris, l'infâme, à son propre piège, et lui, qui possédait toute sa raison, dont il usait pour tromper ce malheureux, ne trouvait rien à répondre au logique raisonnement d'un fou...

Il garda le silence... Il cherchait, dans sa tête, quelque moyen de sortir de cette situation... d'empêcher un irréparable malheur... et il ne trouvait pas...

Il avait gardé les mains du fermier dans les siennes : le monomane, le dos penché, les yeux sanglants, regardait toujours la fenêtre, et là-bas, sur la terrasse du château, Blanche continuait sa promenade, la tête basse, rêveuse, toute triste et pâle, dans sa robe de grand deuil.

Au lieu de prolonger, comme autrefois, les crises de folie et de délire du monomane, il aurait voulu maintenant les abréger, au contraire... mais s'il savait le moyen de surexciter le pauvre homme davantage, il ignorait celui de le guérir...

Or, ce qu'il y avait à craindre, c'était que Jean More ne rencontrât Blanche, pendant qu'il était en proie à une de ces crises, — car alors c'en était fait de Blanche... rien n'arrêterait le fermier, dans sa fureur de tuer... il se jetterait sur la jeune fille, l'étranglerait comme il avait étranglé Crèvecœur, ou la noyerait comme il avait noyé Maurice.

Entre ces accès, alors que Jean More revenait à lui, recouvrait la raison, la vie, pour ainsi dire, Blanche n'avait plus rien à redouter de ses entreprises, car le pauvre homme redevenait doux et inoffensif.

Pour préserver la jeune fille, il fallait donc l'avertir du danger qu'à un moment ou à un autre elle courrait du côté de la ferme.

Mais l'avertir, c'était impossible, sans lui faire soupçonner que More pouvait être le meurtrier de Crèvecœur et de son frère, — et sans se livrer, lui, Roscoff, en avouant ainsi qu'il connaissait la terrible folie du paysan.

Non, il fallait trouver autre chose.

Faire veiller sur Jean More?... Oui... Peut-être la sécurité se trouvait-elle là... Mais qui exercerait cette surveillance?... Parbleu ! les paysans qu'il avait vus au pied du lit tout à l'heure... Et sous quel prétexte leur demanderait-il ce service?... Sous prétexte que, dans un de ces accès, en pleine fièvre et en plein délire, Jean More pouvait attenter à sa vie... ou commettre une imprudence grave... mettre le feu à la ferme... tomber dans l'Yvette et s'y noyer... Au moins, de cette façon, lui, Roscoff serait rassuré... Et il aurait, dans tous les cas, le temps d'aviser à une autre résolution... celle d'éloigner Blanche de Foucherolles, par exemple... aimant mieux se séparer et se priver de sa fille que lui laisser courir un si atroce danger...

Il sortit, referma la porte à clé pour empêcher Jean More de le suivre et se dirigea vers Riquelot et Magloire, qui attendaient dans la cour.

— Comment va le maître, monsieur le docteur ? demanda Riquelot.

— Mal, très mal... il a la fièvre, le délire...

— Comme toujours, donc ? Ah ! il ne fera pas de vieux os... ça lui prend trop souvent, à cette heure !...

— Je voudrais même, à ce propos, vous faire une prière, mes braves gens.

— Une prière, à nous, monsieur le docteur ? C'est trop d'honneur, là, vraiment... Vous pouvez parler...

— Je m'intéresse beaucoup à Jean More...

— Oui, nous le savons... Vous le soignez pour rien... Le maître ne se fait point faute de le dire quand il est en bonne santé...

— Dans l'état où il est, Jean More pourrait commettre quelque imprudence si je voudrais que quelqu'un veillât sur lui constamment... aussi bien lorsqu'il est couché que lorsqu'il est au bois ou dans les champs, aussi bien lorsqu'il est malade que lorsqu'il est en bonne santé...

— Tiens ! tiens ! murmura Magloire, en regardant Riquelot.

— La même chose que M. Caradec ! murmura Riquelot en regardant Magloire.

Roscoff ne pouvait comprendre leur regard et ne s'aperçut pas de leur étonnement.

Il continua d'un air détaché :

— Mais comme je ne veux pas vous imposer une pareille et aussi constante surveillance sans reconnaître vos services, et comme, d'autre part, je m'intéresse beaucoup, je vous l'ai dit, à ce pauvre homme — lequel est vraiment à plaindre — je vous donnerai à chacun ce que vous exigerez de moi...

Et il se hâta d'ajouter :

— Je sais que ce que je vous demande, vous le ferlez gratuitement, par amitié pour votre maître, mais je n'y consentirais pas... Fixez vous-mêmes le prix de vos services.

— Dame ! monsieur le docteur, fit Riquelot en poussant Magloire du coude... il me semble que, pour ne pas quitter notre maître, du soir au matin et du matin au soir... une pièce de cent sous chacun, ça ne serait point de trop.

— Oui, cent sous, dix francs, opina Magloire mis en goût par la générosité de Caradec.

— Je vous donnerai vingt francs pour vous deux, fit le docteur, les voici, pour aujourd'hui...

— Comme Caradec ! murmura Riquelot

— Comme Caradec ! murmura Magloire

— Je vous adresserai encore une prière...

— Un ordre, monsieur le docteur, dites plutôt un ordre.

— Lorsque vous remarquerez quelque chose d'extraordinaire chez votre maître, comme un dérangement d'esprit, ou des menaces contre une personne que vous connaissez, l'un de vous accourra me prévenir à l'instant.

— C'est convenu, monsieur le docteur, c'est bien convenu.

Et entre eux, de plus en plus stupéfaits :

— Comme Caradec, toujours comme Caradec !

Le docteur, tranquillisé, revint trouver Jean More.

Celui-ci s'était recouché et paraissait dormir. Les paysans étaient entrés en même temps que lui et avaient pris place au chevet du lit.

— Vous le voyez, monsieur le docteur, nous commençons notre surveillance. Vous pouvez être sûr de nous.

Et quand il fut parti, Riquelot murmura :

— C'est une surveillance pour le compte de deux... Plus de poires, plus de pépins...

— M'est avis, pourtant, Riquelot, dit Magloire, que nous ne ferions pas mal de prévenir Caradec de ce que le Russe nous a demandé.

— C'est-il bien nécessaire ?... Vingt francs d'un côté, vingt francs de l'autre, c'est bon à garder...

Et ils gardèrent pour eux le secret de la démarche de Roscoff.

Celui-ci revint au château, poursuivi par l'idée d'éloigner Blanche au plus vite, afin de la soustraire au danger qu'elle courait.

Il se rendit tout de suite auprès de la comtesse, qu'il trouva chez elle — et à laquelle il voulait annoncer le retour du fermier.

Marguerite, depuis l'arrestation de Gilles, était tombée dans un accablement, une prostration immense et ne sortait plus de son appartement.

Le meurtre de Maurice l'avait rendue presque folle.

Si coupable qu'elle fût, envers son mari, elle aimait à l'adoration ses deux enfants.

La mort du plus jeune la laissa terrifiée.

Elle vit là comme une punition de son adultère et resta des journées et des nuits entières à pleurer.

Malgré la puissance en quelque sorte magnétique qu'il exerçait sur la volonté de la comtesse, Roscoff n'avait pu, depuis l'arrestation du comte, la tirer de sa prostration.

Il la trouva affaissée, pâle, les traits tirés — presque laide et vieillie — enfouie tout au fond d'un fauteuil où elle grelottait malgré la chaleur qu'il faisait dehors.

Roscoff, debout devant elle, la considérait en silence, et remarquait le ravage que ces deux morts avaient fait en elle...

Et il murmura, se parlant à lui-même :

— Elle souffre... elle souffre horriblement. Et c'est par ma faute... Et pourtant je l'aime. Je n'ai jamais cessé de l'aimer !...

Et le docteur était là, depuis quelques minutes déjà, que la comtesse semblait ne l'avoir pas aperçu et restait la tête penchée, dans la prostration la plus complète.

— Marguerite, dit-il à voix basse...

Elle n'entendit pas et ne leva pas les yeux.

— Marguerite, dit-il plus haut... je voudrais avoir avec vous un moment d'entretien...

(A suivre)